



# Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

23 octobre 2014

Conseil municipal du 23 octobre 2014  
Ordre du jour

	Ordre du jour	1
	Mémo de M le Maire	2-3
1	Direction générale des services : Démission de Mme Jocelyne Théry - Installation de Mme Marie Le Meur dans ses fonctions de conseillère municipale ainsi qu'au sein des diverses commissions municipales et organismes extérieurs	4
2	Développement durable : Servitude de passage des piétons le long du littoral - Avis du conseil municipal après enquête publique	5-6
3	Marchés publics : Constitution d'un groupement de commandes pour les prestations de téléphonie mobile entre Concarneau Cornouaille Agglomération, les communes d'Elliant, de Concarneau, de Melgven, de Nevez, de Pont-Aven, de Rosporden, de Saint-Yvi, de Tourc'h et de Trégunc	7
4	Marchés publics : Constitution d'un groupement de commandes pour la prestation de maintenance et d'infogérance de parcs informatiques entre Concarneau Cornouaille Agglomération, les communes d'Elliant, de Concarneau, de Melgven, de Pont-Aven, de Rosporden, de Saint-Yvi, de Tourc'h et de Trégunc	8
5	Marchés publics : Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de matériels informatiques entre Concarneau Cornouaille Agglomération, les communes d'Elliant, de Concarneau, de Melgven, de Nevez, de Pont-Aven, de Rosporden, de Saint-Yvi, de Tourc'h et de Trégunc.	9
6	Services techniques : Fortifications de la Ville Close - Programme de restauration de la Tour du Maure - engagement de la tranche ferme et dossier de demande de financement	10-11
7	Etat-civil : Rétrocession à la ville d'une concession au cimetière de Concarneau-centre - Indemnisation du concessionnaire	12
8	Sport - nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'USC pour l'organisation du match caritatif du 15 octobre 2014	13-14
9	Direction générale des services : tableau des décisions du Maire	15
	Informations de M le Maire	16-17

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 23 octobre 2014**

Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre votre place. Je vois que tout le monde a grand plaisir à se retrouver.

Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Je déclare le conseil municipal ouvert.

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, Mme Jocelyne THÉRY a présenté sa démission en tant que conseillère municipale de la ville de Concarneau, pour raisons personnelles.

En application de l'article L 2121-4 du CGCT, le Préfet du Finistère en a été informé.

De plus, l'article L 270 du Code Électoral précise que c'est le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu qui remplace l'élu démissionnaire dans ses fonctions.

J'ai donc informé le 6 octobre M Marc CARDUNER, de son intégration au sein du conseil municipal de Concarneau, en application des dispositions de l'article L 270 du Code Électoral

En date du 7 octobre 2014, M Marc CARDUNER a présenté sa démission en tant que conseiller municipal de la ville de Concarneau.

En application de l'article L 2121-4 du CGCT, le Préfet du Finistère en a été informé.

Par courrier en date du 13 octobre, j'ai informé Mme Marie LE MEUR, de son intégration au sein du conseil municipal de Concarneau, en application des dispositions de l'article L 270 du Code Électoral.

Je souhaite la bienvenue au nom du conseil municipal à Mme Marie LE MEUR pour ses nouvelles fonctions de conseillère municipale. Ce n'est pas pour elle une découverte, puisqu'elle était déjà présente dans le conseil municipal, au mandat précédent.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,  
A la lecture des pouvoirs,  
Ce soir, le secrétaire de séance est le Maire de Beuzec, Alain ECHIVARD.

***(Appel des conseillers municipaux)***

En date du vendredi 17 octobre, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

En date du jeudi 9 octobre, je vous ai fait parvenir le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2014.

Suite aux échanges lors de ce conseil municipal, le règlement intérieur a été amendé pour prendre en compte la demande de M Drouglazet. Vous verrez que l'article 20 a été modifié afin de permettre l'utilisation du local pour les permanences des élus uniquement pendant les heures d'ouverture de la mairie. Vous trouverez à cet effet le règlement intérieur modifié, sur votre table .

Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre ? S'il n'y en a pas, je vais le mettre aux voix. Il n'y en a pas ?

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez aux pouvoirs.  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le procès-verbal est adopté par 31 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Marie Le Meur). M Calvarin n'étant pas arrivé.***

En fin de conseil municipal, j'aurai trois informations à vous communiquer.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 20 novembre 2014 à 19h00. Lors de ce conseil municipal, il y aura entre autre le débat d'orientation budgétaire.

Avant d'examiner le premier point à l'ordre de jour, je souhaite que nous prenions un instant pour saluer la mémoire d'Angélique MORVAN, auxiliaire de puériculture à la maison de la petite enfance. Nous avons appris vendredi dernier avec tristesse, son décès accidentel. L'inhumation est fixée demain à 14h30 en l'église de Pleuven.

À cet effet, je vous demande une minute de silence, si vous le voulez bien.

***Une minute de silence est respectée en mémoire d'Angélique Morvan.***

Merci.

À l'ordre du jour ce soir, il y a donc la démission de Mme Jocelyne Théry, puisqu'il y a une délibération que nous devons prendre au conseil municipal. Nous parlerons ensuite de la SPPL, servitude de passage des piétons le long du littoral avec François Besombes. Il y aura ensuite les fortifications de la Ville-Close et Xavier Calvarin nous parlera s'il est arrivé de la programmation de cette restauration. Et dans le cadre du service commun avec CCA, il y aura un groupement de commande de marchés publics. Ensuite nous verrons une retrocession de concession ainsi qu'une subvention à l'USC. Et pour finir nous verrons le tableau des décisions du Maire comme d'habitude.

1	Direction générale des services : Démission de Mme Jocelyne Théry - Installation de Mme Marie Le Meur dans ses fonctions de conseillère municipale ainsi qu'au sein des diverses commissions municipales et organismes extérieurs
---	---

**M André Fidelin :**  
(lecture du rapport)

Mme Le Meur, je vous laisse la parole.

**Mme Marie Le Meur :**

Merci M le Maire. Je vous remercie de m'accueillir à nouveau dans ce conseil municipal. J'essaierai d'être une conseillère municipale de l'opposition, en respectant le débat démocratique. Débat démocratique, qui je me souviens était souvent bafoué lors de l'ancien mandat. Par contre, je me mettrai à la disposition de la mairie et des commissions pour participer aux commissions où était Jocelyne, mais vu mes fonctions professionnelles je ne sais pas si je pourrai assister à tout. Il faudra peut-être changer.

**M André Fidelin :**  
Je comprends bien.  
Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, permettez-moi au nom du groupe Concarneau une nouvelle énergie, de remercier publiquement Jocelyne Théry pour tout ce qu'elle nous a apporté les mois passés, surtout tout au long de la période électorale par sa connaissance très approfondie des questions sociales. Je sais qu'elle sera à nos côtés pour alimenter notre réflexion dans les mois et années à venir. Je vais aussi souhaiter la bienvenue à Marie et saluer son retour autour de cette table. Je voudrais leur dire et vous dire que j'aurais tellement aimé les voir ensemble autour de cette table. Mais l'histoire ne se refait pas.

Permettez-moi aussi de vous dire qu'Antony Le Bras est absent ce soir parce qu'il est retenu par des activités professionnelles hors de la Bretagne, et vous dire que pour la seconde fois, Gaël Le Meur est absente parce qu'elle siège au Conseil régional. Pourtant, votre cabinet lui a demandé le calendrier des sessions du Conseil régional pour en tenir compte. J'ose croire qu'il ne s'agit là que d'une fâcheuse circonstance. Je me permets de vous le dire d'autant plus facilement que je suis intervenue dernièrement dans une autre instance pour demander à ce que les élus soient systématiquement prévenus des réunions et prévenus avant de les inviter. Il s'agit là simplement d'un témoignage dû aux électeurs et à la démocratie. Il est toujours difficile pour des élus d'apprendre qu'il y a des réunions et de ne pas pouvoir y assister. Je pense qu'autour de la table il y a des adjoints qui m'ont entendu intervenir, notamment à CCA pour ces questions-là, donc je tenais à le dire ici. J'espère que prochainement vous essayerez autant que faire se peut, de faire coïncider en tout cas les conseils municipaux avec les disponibilités des uns et des autres.

**M André Fidelin :**  
Difficile.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Mais pas impossible.

**M André Fidelin :**  
Bien après ces appréciations nous allons passer au vote.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Marie Le Meur).***

2	Développement durable : Servitude de passage des piétons le long du littoral - Avis du conseil municipal après enquête publique
---	---

**M André Fidelin :**

François Besombes va nous présenter le dossier sur la servitude de passage des piétons le long du littoral. Je crois que nous avons prévu un diaporama à ce sujet. François, c'est à toi.

**M François Besombes :**

Merci M le Maire

Pour résumer, c'est que nous avons à faire passer la servitude de passage des piétons le long du littoral. Le conseil municipal doit donner son avis après l'enquête publique. Pour rappel, c'est suite à la loi littoral du 31 décembre 1976.

L'objectif de la servitude de passage des piétons le long du littoral est d'assurer la desserte des secteurs littoraux plages et sites riverains qui aujourd'hui, en raisons de propriétés privées ou d'aménagements de sites, ne sont pas accessibles.

La mise en œuvre de la servitude est assurée par l'État. Nous sommes partenaires évidemment, nous avons sollicité cette réflexion et cette SPPL. Une fois la SPPL arrêtée par le Préfet, les propriétaires de terrains doivent laisser le passage libre à tout obstacle. Il s'agit des 4,3 km qui séparent la place de Suffren et la plage des bouchers. Les usagers du sentier sont uniquement des piétons. Les vélos, chevaux et engins motorisés sont interdits. Le cheminement se fait sous leur propre responsabilité sauf si le passage présente des dangers excédants ceux auxquels on peut s'attendre à rencontrer dans un parcours en zone naturelle. La commune assure l'entretien des passages. Cela fait écho à la toute première délibération que nous passée sur le sujet, il y a maintenant de cela 4 ou 5 ans. Je vous fais un rappel du calendrier. En 2007, il y a un souhait municipal de mettre en œuvre un projet pour assurer la continuité du cheminement des piétons sur la frange littorale, du port jusqu'à la plage des bouchers. L'étude est lancée par l'État pour la constitution du dossier. Il y a eu 4 ans d'échanges et de travail préparatoires. Cela s'est fait avec les habitants et les résidents du rivage. Au conseil municipal du 30 mai 2013, le dossier devant être soumis à enquête publique a été présenté. Du 26 août au 13 septembre, l'enquête publique suivie par M Quentric, s'est déroulée. Un avis favorable a été donné assorti d'une recommandation sur l'acquisition par la ville d'une bande de terrain, parcelle CH92. Le conseil municipal du 25 janvier 2014 a validé le principe d'acquisition d'une bande de terrain. Cela permettait d'avancer définitivement sur le sujet. Et enfin, en septembre 2014 le Préfet a transmis à la ville de Concarneau le dossier de modification de la SPPL pour avis, ce qui nous amène à la date d'aujourd'hui.

Je vous montre cette petite vue de manière à vous présenter et vous rappeler parce que tous les conseillers n'étaient pas là lorsque nous avons évoqué les différentes étapes. Vous pouvez voir le périmètre du Quai Peneroff jusqu'à la plage des bouchers. Cela représente 4,3 km, 72 parcelles privées qui ont toutes été visitées et étudiées. La navette avec la Préfecture est identique au dossier d'enquête publique déjà présentée courant 2013, à l'exception d'un point qui fera l'objet d'une modification post-enquête publique. Il s'agit de la parcelle en bas à droite dans le petit cercle. L'enquête publique a eu lieu avant les tempêtes de l'hiver dernier. Il y a eu une modification importante, au départ le sentier ne passait pas sur une propriété privée. Aujourd'hui, une bande de 2 à 3 mètres s'est effondrée. Nous nous trouvons à devoir passer dans la propriété et ce point-là ne faisait pas partie de l'enquête publique préalable. Vous pouvez voir sur les photos, avant et après les tempêtes de l'hiver. Sur la partie supérieure, il y avait de quoi passer et aujourd'hui, il n'y a plus de passage possible. Nous devons donc passer de l'autre côté du mur. Cela fera donc l'objet d'une enquête publique spécifique qui sera réalisée ultérieurement, avant que l'on puisse aller directement sur le terrain pour faire les aménagements nécessaires, s'ils devaient être faits. J'ai résumé les différents propos ici.

Je passe sur le début de la délibération parce que les différents points ont été évoqués lors du power-point.

(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Merci François pour cette présentation. Est-ce que vous avez des remarques ? Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Je voulais faire un commentaire pour dire que je vais approuver votre délibération, j'ai presque envie de

dire avec enthousiasme. Pourquoi ? Pour une raison de principe tout d'abord et pour une raison historique enfin.

Pour une raison de principe, parce que nous avons là une application de la loi littoral de 1976, loi qui a été votée à l'Assemblée Nationale à l'unanimité, je vous le rappelle. C'est une loi qui fait l'objet de critiques de beaucoup d'élus. Et pour moi, qui ait eu l'occasion de l'appliquer aussi bien en tant qu'élus à une certaine époque que comme professionnel de la mer, je dirais ici, que c'est une très bonne loi, et aujourd'hui on a là le résultat d'une application qui aurait dû se faire depuis bien longtemps. C'est d'ailleurs un projet que j'avais eu à connaître à l'ancien conseil municipal auquel j'ai participé, et nous n'avions pu, à l'époque, pour des raisons diverses et variées mener à terme ce projet. Je suis aujourd'hui particulièrement content d'être autour de cette table pour pouvoir voter la mise en place de cette SPPL autour essentiellement du quartier du Cabellou. Je suis content de voter et de rattraper le temps perdu, si je puis dire.

**M André Fidelin :**

Il n'y a pas d'autres observations ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je rejoins tout à fait ce qui vient d'être dit par Claude Drouglazet, cependant, la formulation me paraît bizarre. Comment peut-on émettre un souhait qui se termine par une interrogation ? Cette formulation me paraît un peu bizarre. Si la procédure peut être compliquée, et que c'est la loi, c'est la loi qu'il faut changer. Et là c'est au Député qu'il faut s'adresser.

**M André Fidelin :**

François.

**Mme Nicole Ziegler :**

Mais je suis d'accord sur le fond, c'est très compliqué.

**M André Fidelin :**

C'est sur la forme.

**M François Besombes :**

Mais en même temps, c'est bien une interrogation que l'on peut avoir. Chaque année on risque de se retrouver avec ce même genre de choses et nous aurons un décalage entre notre document et la réalité des choses. Au cas pas cas, il faudra trouver des solutions avec les propriétaires. C'est en même temps un souhait et une interrogation. Quid de ce qui se passera à l'avenir ! Cela existe dans de nombreux endroits, mais maintenant, il va y avoir un écart entre ce qui est passé en enquête et la réalité. C'est aussi cette interrogation que l'on veut faire passer.

**M André Fidelin :**

Ce sont des situations qui seront de plus en plus évolutives compte tenu de l'érosion liée au contexte climatique. Nous serons de plus en plus confrontés à ces situations sur nos côtes. Nous l'avons déjà vu l'hiver dernier.

Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté à l'unanimité par 32 voix POUR.***

Je vais de nouveau laisser la parole à François Besombes. Xavier Calvarin devait présenter le programme de restauration concernant la Ville-Close, il semblerait qu'il ai du retard, il va peut-être nous retrouver bientôt. Je laisse donc la parole à François sur les 3 groupements de commandes.

3	Marchés publics : Constitution d'un groupement de commandes pour les prestations de téléphonie mobile entre Concarneau Cornouaille Agglomération, les communes d'Elliant, de Concarneau, de Melgven, de Nevez, de Pont-Aven, de Rosporden, de Saint-Yvi, de Tourc'h et de Trégunc
---	---

**M François Besombes :**

Ce sont 3 groupements de commandes, pour les conseillers communautaires vous avez déjà vu ces dossiers passer. Il s'agit maintenant de faire la navette entre CCA et chaque commune.

(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Très bien, merci François.

Il s'agit de la résultante du service commun entre CCA et notre service informatique et également de toutes les communes parce qu'aujourd'hui il y a déjà un service commun et demain, nous irons vers la mutualisation complète de ce service et entre autre pour la première prestation, il s'agit de la téléphonie mobile.

Est-ce que vous avez des observations ?

**M Claude Drouglazet :**

Une observation pour vous dire qu'effectivement, nous allons approuver la délibération parce que nous l'avons déjà approuvée à CCA. Mais j'avais aussi demandé qu'un bilan soit prévu au bout d'une année sur ces marchés, parce que le but du jeu c'est quand même d'avoir un service à moindre coût. On ne peut pas s'abstraire de faire un bilan. Je souhaite que nous intégrions cette notion.

**M André Fidelin :**

Très bien, nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***



4	Marchés publics : Constitution d'un groupement de commandes pour la prestation de maintenance et d'infogérance de parcs informatiques entre Concarneau Cornouaille Agglomération, les communes d'Elliant, de Concarneau, de Melgven, de Pont-Aven, de Rosporden, de Saint-Yvi, de Tourc'h et de Trégunc
---	---

**M François Besombes :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci François.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

5	Marchés publics : Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de matériels informatiques entre Concarneau Cornouaille Agglomération, les communes d'Elliant, de Concarneau, de Melgven, de Nevez, de Pont-Aven, de Rosporden, de Saint-Yvi, de Tourc'h et de Trégunc.
---	--

**M François Besombes :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci François.

Il n'y a pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

Je vais maintenant laisser la parole à Xavier Calvarin sur le point 3 concernant le programme de restauration de la Ville-Close.

6	Techniques : Fortifications de la Ville Close - Programme de restauration de la Tour du Maure - engagement de la tranche ferme et dossier de demande de financement
---	---

**M Xavier Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Xavier. Tu peux peut-être nous donner des éléments complémentaires sur power-point ?

**M Xavier Calvarin :**  
Très rapidement pour situer la Tour du Maure, c'est celle qui est dans l'angle du Fer à Cheval et de la partie en continuité de la Tour du Gouverneur. C'est cette tour-là qui fait l'objet de l'étude. C'est également cette tour qui a été repérée par la DRAC, par Mme De Ponthaud comme étant l'élément le plus fragile de la Ville-Close, contrairement à ce l'on pensait sur le Ravelin dans un premier temps. Nous pouvons voir les désordres sur la maçonnerie avec la fissure sur la partie haute au centre. Il y a une fissure dans tout le bas de l'édifice et il y a un déport de maçonnerie, de 40 cm en haut du mur sur la partie qui donne sur la plage sud. Nous avons vraiment 40 cm. C'est l'élément prépondérant dans le choix de cet aménagement à reprendre, pour ce qui est du plan pluriannuel d'investissements sur la Ville-Close. Le projet définitif avec les 2 tranches se décline de la manière suivante : la continuité piétonne qui était une condition imposée par la DRAC pour qu'elle nous suive sur le financement, sera rétablie par une coursive sur treillis métallique. Cela permettra aux 2 coursives d'être reliées par ce passage sur treillis métallique. Il y aura aussi une sécurisation par gardes-corps et la reprise complète de la maçonnerie, pour la 1<sup>ère</sup> phase. La 2<sup>e</sup> phase ensuite sera l'escalier qui pour l'instant est comblé et la descente dans la Tour par le bas. Par contre, la 2<sup>e</sup> tranche n'a aucun caractère d'urgence parce que c'est un élément de confort pour la visite. Ce n'est pas du tout un élément structurel de l'édifice. Là, nous voyons très bien les deux phases du projet, sur toute la partie en jaune c'est toute la maçonnerie et de la ferronnerie qui seront reprises. Et la partie en rose fera l'objet d'une 2<sup>e</sup> tranche par la suite, elle n'a pas été retenue pour l'instant.

**M André Fidelin :**  
Merci Xavier. Vous avez compris que les travaux répondent à 2 objectifs, tout d'abord c'est un objectif de sécurisation, mais il s'agit aussi de conforter notre patrimoine. Quand nous avons un million de visiteurs par an, nous nous devons d'entretenir régulièrement cet édifice qui est relativement fragile. Néanmoins il y a l'érosion et bien des éléments qui rentrent en considération. Nous nous devons de l'entretenir chaque année et ne pas attendre plusieurs années, parce que les dommages pourraient être irréversibles. Il est de notre devoir de les entretenir. Là encore, la Région et le Conseil général ont aussi été très présents pour nous accompagner financièrement dans ces travaux.  
Merci Xavier pour cette présentation.

Vous avez des remarques ? Oui, Mme Jan.

**Mme Marianne Jan :**  
Oui, par rapport à la présentation, évidemment, la Ville-Close, c'est le patrimoine concarnois, on ne peut pas le laisser tomber. J'aurai voulu savoir quand même, si vous pouviez chiffrer les subventions. Je vois que la subvention de la DRAC est déjà acquise pour 95 000 €. Mais auprès du Conseil régional de Bretagne et du Conseil général du Finistère, pour avoir une idée de ce qui va rester à la charge de la ville.

**M Xavier Calvarin :**  
Dans le prévisionnel que la DRAC nous a d'ailleurs préparé, c'est une habitude au niveau de la hauteur des subventions, elle est donnée en fonction de la nature des travaux en terme de pourcentage. La DRAC table sur un pourcentage que l'on a l'habitude d'avoir avec le Conseil général et le Conseil régional. La demande auprès du Conseil régional s'élève à 46 540 €, et au niveau du Conseil général, à 50 000 € qui correspondrait aux quotes parts qui sont régulièrement versées sur ce type de programme. Ce qui ramènerait la part de la ville de Concarneau 180 779 €.

**M Claude Drouglazet :**  
J'ai une question concernant les personnes à mobilité réduite. Est-ce que quelque chose est prévu ?

**M Xavier Calvarin :**

Il faut savoir que le patrimoine ancien n'est pas assujéti à l'accès PMR, dans la mesure où il est impossible de rendre accessible des continuités sur ce type d'édifice. Par contre sur la Ville-Close, lorsque nous avons fait le pavage, dans le pavage, il y a toute une zone qui a été traitée avec des dalles plates pour l'accès sur la voirie, pour les PMR. Les fortifications sont exclues de cet accès PMR.

**M André Fidelin :**

Merci pour cette précision. Ce qu'il faut redire et qui a déjà été dit tout à l'heure, c'est le fait que dorénavant, après ces travaux, les touristes et les concarnois pourront faire le tour de la Ville-Close par les remparts. Ce qui n'était pas le cas avant. C'est un plus non négligeable.

**M Xavier Calvarin :**

Pour le tour des remparts, parce que nous avons aussi été sollicité par la population qui habite entre la Tour du Gouverneur et la Tour du Maure, il faut savoir que c'est aux heures d'ouverture des remparts que l'accessibilité sera maintenue. Cela démarrera entre 9h et 10h, cela reste à définir avec le service culture et du patrimoine, et ce sera de toute façon fermé à 19h, de manière à ce que d'une part il n'y ait pas de problème de sécurité, et d'autre part on préservera aussi la vie des gens qui se trouvent en contrebas.

**M André Fidelin :**

Très bien, il n'y a pas d'autres remarques ?

Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

7	Etat-civil : Rétrocession à la ville d'une concession au cimetière de Concarneau-centre - Indemnisation du concessionnaire
---	---

**Mme Maguy Baqué :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce que vous avez des observations sur ce dossier ?  
Non ? Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

8	Sport - nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'USC pour l'organisation du match caritatif du 15 octobre 2014
---	--

**M Bruno Quillivic :**

(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Merci Bruno. M Bonneau.

**M Pierre-François Bonneau :**

M le Maire, en commission sport et nautisme je me suis abstenu, je vais donc faire pareil et je vais m'en expliquer. Tout d'abord, la cause est noble et généreuse, mais je trouve que demander une subvention de 3 000 € alors que l'événement a déjà eu lieu me paraît une procédure pas tout à fait normale. Deuxièmement, à l'heure où le mouvement associatif aujourd'hui, subit des contraintes budgétaires fortes, et nous avons eu l'occasion d'en parler lors de la dernière commission sport et nautisme, nous avons été obligés de faire un ensemble de coupes sombres et ce n'est pas forcément un très bon signal qui est envoyé au monde associatif.

**M André Fidelin :**

Très bien, oui M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

Moi aussi j'émets des réserves non pas forcément sur la procédure ni même sur la somme engagée, mais sur le principe, j'aime bien l'USC, j'y ai joué, mais je trouve que là l'USC exagère. Parce que demander 3 000 €, d'abord ça ne change rien sur le budget général. C'est vrai que c'est une œuvre caritative qui aurait pu au moins équilibrer son propre budget. Je trouve que la demande est mal venue, surtout dans les circonstances que vient de rappeler Pierre-François Bonneau. Je pense aussi aux autres associations qui vont devoir avoir des diminutions de budget. Nous allons nous abstenir sur cette délibération, parce que je pense que c'est une demande qui est exagérée. J'ai aussi une pensée pour les joueurs qui étaient sur le terrain et dont certains sont quand même multi-millionnaires, de venir demander aux concarinois de verser 3 000 €... Je m'abstiendrai. Nous nous abstiendrons.

**M André Fidelin :**

Très bien, il y a d'autres remarques ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Une question. Ces 3 000 € sont pris sur quel budget, sur quelle enveloppe ? L'événementiel, le pot commun aux associations ?

**M André Fidelin :**

Très bien. Il y a d'autres observation, non ? Est-ce que Bruno a les réponses ? On va lui demander.

**M Bruno Quillivic :**

J'ai quelques réponses. Sur la remarque de Pierre-François Bonneau sur le fait que l'événement a déjà eu lieu. Oui, c'est un fait, mais la demande a été effectuée avant l'événement. C'est pour la question administrative que la demande vient aujourd'hui en conseil et non plus tôt. La subvention est prise sur le budget dépenses imprévues. Sur la prise en compte de l'équilibre du budget demandé par Claude Drouglazet, il faut savoir que sur ce match, l'intégralité des recettes d'entrées a été reversé aux associations, c'est même le principe de ce type de matchs. Pour toutes les parties et organisation, c'était le budget de l'USC qui certes était pris sur une partie des recettes, le club partenaire est aussi intervenu financièrement pour soutenir l'organisation, mais c'est vrai que compte tenu des demandes et du cahier des charges de la manifestation, ils avaient besoin d'un soutien de la ville sur cette manifestation. Voilà ce que je peux dire en réponse.

**M André Fidelin :**

Ce budget était entre 15 000 et 20 000 €. Que la ville soit dans le tour de table, partenaire de cet événement, événement sportif certes mais nous avons largement débattu sur ce sujet avec des avis contraires, c'est normal, je pense que l'élément prépondérant a été l'aspect caritatif sur ces 2

associations. Il nous a semblé normal que la ville de Concarneau soit associée à cet événement dans ce cadre.

Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mme RAZER) (Mmes LE MEUR Marie, LE MEUR Gaël, M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

9	Direction générale des services : tableau des décisions du Maire
---	--

**M André Fidelin :**  
(lecture du rapport)

C'est une information, il n'y a donc pas de vote.



## Informations au conseil municipal

### **M André Fidelin :**

Je vous disais en introduction que j'avais trois informations à vous communiquer.

La 1<sup>ère</sup> information est d'aspect réglementaire, je dois vous informer que j'ai décidé de mettre fin au détachement de Monsieur François GORAGUER, ingénieur principal sur l'emploi fonctionnel de directeur des services techniques.

Monsieur François GORAGUER était détaché sur cet emploi, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, c'est-à-dire un peu plus d'un an. Il avait pris la succession de Marc LORIN à cette époque.

Un entretien préalable a eu lieu le mardi 7 octobre 2014 afin d'informer Monsieur François GORAGUER des raisons de cette décision.

La présente information est faite dans les conditions prévues par l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il s'agit d'un emploi fonctionnel.

C'est tout simplement une rupture du lien de confiance, problèmes relationnels entre les élus et l'emploi fonctionnel.

La réunion s'est déroulée dans le respect et la dignité. Il y a eu un engagement réciproque de mettre fin à son détachement. Il est pour l'instant en pourparlers bien avancés et officieux d'une reprise d'activité en Bretagne. C'est une situation qui se déroule normalement.

Cette information répond à un texte réglementaire, voilà ce que je peux dire. Elle ne donne pas lieu à débat, mais néanmoins, si vous vouliez des informations complémentaires, les services ou les élus concernés pourraient vous donner des renseignements complémentaires.

Voilà pour cette 1<sup>ère</sup> information.

Lors de sa séance du 22 septembre dernier, le conseil municipal a validé le principe de réserver une enveloppe de 3 millions d'euros sur la durée du mandat pour financer les opérations inscrites au schéma d'aménagement et de développement du port de Concarneau.

Un comité de pilotage s'est réuni le 2 octobre dernier. Je souhaitais depuis longtemps la tenue de cette réunion pour faire le point avec les signataires du schéma.

Suite à cette réunion, j'ai confirmé par courrier au président de la CCI notre engagement à ses côtés pour son projet de modernisation et de mise aux normes environnementales de l'aire technique de réparation navale. L'aire technique comprend tout d'abord le slipway et l'élévateur qui ont des désordres de caractère environnemental et économiques.

Ce projet est chiffré à hauteur de 14 330 000 euros HT, et la ville apportera 1 million d'euros, ce qui correspond à peu près à 7 %.

Ce soutien financier fera l'objet d'une délibération au conseil municipal de novembre. Voilà pour cette 2<sup>e</sup> information.

J'ai une 3<sup>e</sup> information, c'est le souhait de revenir sur un projet inauguré début 2014 : le pôle nautique. Après une première saison de fonctionnement, il a montré tout son rôle dans le développement de la pratique du nautisme. Ce nouvel équipement répond aux diverses attentes des utilisateurs et une dynamique s'est créée.

Au cours de l'été nous avons eu la bonne surprise d'obtenir un financement du CNDS (centre national pour le développement du sport) à hauteur de 200 000 euros. Une première demande avait été rejetée en 2013, mais nous l'avons renouvelée.

Pour mémoire, le coût total du Pôle nautique est chiffré à hauteur de 2 499 672 euros HT.

Les subventions obtenues :

- CNDS : 200 000 euros soit 8%
- Conseil Général : 190 116 euros soit 7,6%
- Conseil Régional : 154 000 euros soit 6,2%
- Communauté d'agglomération : 61 284 euros soit 2,5%

La ville porte 75,8% du coût total de l'opération. Voilà, c'est une 3<sup>e</sup> information que je voulais vous donner.

Ces 3 informations viennent..... *inaudible*..... C'est une information, normalement il n'y a pas de débat.

**Mme Nicole Ziegler :**

*Inaudible....*

**M André Fidelin :**

Une gentillesse ? Si c'est une gentillesse, je veux bien.

**Mme Nicole Ziegler :**

Pourquoi appeler cela le pôle nautique alors que c'est « l'Espace Guy Cotten » ?

**M Xavier Calvarin :**

Très bonne remarque.

**M François Besombes :**

Ce n'est pas une gentillesse.

**M André Fidelin :**

Vous avez totalement raison Mme Ziegler. On a tendance à toujours l'appeler le Pôle nautique, alors qu'il a un nom et qu'il a été baptisé, « Espace Guy Cotten », et nous en étions très fiers en plus.

**Mme Nicole Ziegler :**

Le CAC s'appelle le Centre Louis Aragon aussi, mais bon.

**M Xavier Calvarin :**

Je voulais quand même rappeler l'implication de son directeur, parce qu'effectivement cette subvention complémentaire que nous n'avions pas dans le plan de financement, qui s'élève à 200 000 €, a été surtout acquise par l'entêtement de Yannick POSTIC à refaire un dossier complet, à l'étoffer, et à le présenter de la meilleure manière afin qu'il soit retenu. Cela a quand même permis à la ville de récupérer 200 000 €, par le travail d'un agent qui y a cru.

**M André Fidelin :**

Très bien, merci à tous. Je vous souhaite une bonne soirée, et je vous donne rendez-vous le 20 novembre.

**La séance est levée à 20h00.**